Module n°3 : Formation - parcours renforcé pour les agents relevant des degrés 3 et 4 du cadre de référence ANLCI

Contexte

En réponse aux objectifs des récentes réformes sur la santé : Ma Santé 2022, Loi transformation de la fonction publique du 6 août 2019, Ségur de la Santé. L'ANFH crée le dispositif 4C : des Clés pour des Connaissances, des Compétences, une Carrière. À travers le dispositif 4C, en valorisant la certification et la qualification, l'ANFH accompagne toujours au plus près l'évolution des compétences des agents de la FPH.

Objectifs

- Renforcer le socle de connaissance et de compétences des agents de la FPH permettant l'adaptation au contexte professionnel et aux évolutions des métiers
- Maintenir l'employabilité des agents
- Développer les compétences facilitant l'action dans des situations variées (degré 3 du cadre de référence de l'ANLCI)
- Développer les compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance (degré 4 du cadre de référence de l'ANLCI)
- Favoriser l'accès à un 1er niveau de qualification
- Permettre l'adaptation aux évolutions prévisibles de son environnement pro, des évolutions des métiers et de son poste de travail.
- Accompagner les agents dans la construction de leur projet d'évolution professionnelle.

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

• Sandrine CHEVALIER - 04.91.17.71.24 - s.chevalier@anfh.fr

https://www.anfh.fr/thematiques/competences-cles-dispositif-4c

Exercice

2025

Code de formation

2.17

Nature

AFR

Organisé par

ACPM

Durée

NON CONNUE A CE JOUR

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences